Dernière mise à jour le 11 août 2021

Les conseils de l'ANSES pour conserver les gels hydroalcooliques

Pour une efficacité durable, l'ANSES recommande de privilégier les gels hydroalcooliques dont la concentration en alcool est d'au moins 65%.

Sommaire

- Flacons à pompe
- Concentration en alcool
- Conseils de conservation
- Référence

Les gels et solutions hydroalcooliques mis sur le marché de façon dérogatoire pour lutter contre la Covid-19 sont efficaces, selon l'Anses (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Cependant, pour une efficacité durable, l'agence recommande de privilégier les gels et solutions dont la concentration en alcool est d'au moins 65%.

Flacons à pompe

L'agence a soumis des produits hydroalcooliques, fabriqués selon les formules établies par l'arrêté du 13 mars 2020, à plusieurs scénarios de conservation et d'utilisation représentatifs.

Résultat: seuls les produits dans un flacon avec une pompe doseuse qui sont utilisés modérément ont vu leur teneur en alcool diminuer de 5 à 10% en trois semaines.

«**Les pompes sont moins hermétiques que les bouchons, l'alcool s'évapore plus facilement**», explique Catherine Gourlay-Francé, directrice adjointe de l'évaluation des produits réglementés à l'Anses.

Pour s'assurer d'utiliser des produits efficaces, il faut donc choisir le type de contenant le plus adapté à la fréquence d'utilisation, en réservant les flacons munis d'une pompe à une utilisation fréquente.

Concentration en alcool

Pour compenser l'éventuelle diminution de la teneur en alcool au cours du temps, l'Anses recommande d'utiliser des produits hydroalcooliques ayant une concentration en alcool (éthanol ou isopropanol) d'au moins 65%.

Des essais ont montré que les produits ayant cette teneur en alcool éliminent plus de 99,99% des virus enveloppés, y compris les coronavirus.

Les gels et solutions portant les mentions «virucide selon la norme EN 14476», «solution hydroalcoolique recommandée par l'Organisation mondiale de la santé pour l'antisepsie des mains» ou «gel hydroalcoolique pour l'antisepsie des mains–arrêté dérogatoire» sont reconnus pour leur efficacité contre les coronavirus.

Conseils de conservation

Six conseils de l'Anses pour conserver son gel hydroalcoolique :

- Respecter les indications de stockage et d'utilisation indiquées sur l'emballage.
- Conserver le produit à l'abri de la chaleur et du soleil et dans un endroit propre.
- Bien refermer le contenant après utilisation.
- Utiliser le produit assez rapidement après ouverture si la bouteille est équipée d'une pompe doseuse.
- En cas de transvasement d'un contenant à l'autre, effectuer celui-ci dans un endroit à moins de 20°C pour limiter l'évaporation de l'alcool.
- En cas de réutilisation d'un contenant, nettoyer celui-ci avant de le remplir, au moins à l'eau et au savon, et limiter le nombre de réutilisations.

Référence

Note d'appui scientifique et technique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, complémentaire à l'avis de l'Anses du 08 juin 2020 relatif à la stabilité